# LES COMITÉS D'ORGANISATION ET L'ALLEMAGNE : TENTATIVE D'ÉVALUATION

Communication au colloque « Des comités d'organisation, pour quoi faire? L'organisation de l'économie dirigée sous Vichy », Caen, 3-4 avril 2003, Hervé Joly, dir., *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Centre de recherche d'histoire quantitative, Seconde Guerre mondiale, Caen, 2004, p. 47-62.

## Annie Lacroix-Riz, université Paris 7

Henry Rousso se demandait en 1987 si « la frénésie réformatrice de Vichy », en matière notamment d'« économie dirigée », s'était exercée « malgré (ou grâce à) la puissance de l'occupant. » ¹ De cette « frénésie » témoigne la création, par décret du 16 août 1940, d'une des plus précoces novations réglementaires du régime de Vichy, les comités d'organisation, visant à adapter l'économie française aux contraintes allemandes nées de la défaite. Les archives consultées n'incitent pas à examiner l'hypothèse du « malgré » -, mais à réfléchir à celle d'une création et d'un fonctionnement « grâce à l'occupant », de la nomination des « directeurs responsables » des comités d'organisation à leurs pratiques en tous domaines, Cet angle de vue ne négligera pas les forces propres déployées en l'espèce par les fractions les plus concentrées du capital français : les dossiers français et allemands révèlent sous la référence, permanente en 1940-41, au « modèle allemand » des *Reichsgruppen*, un « modèle français » où l'on retrouvera une « synarchie » moins mythique qu'il n'est depuis une trentaine d'années affirmé ².

## UN MODÈLE ALLEMAND REVENDIQUÉ

Après la Libération les responsables économiques de Vichy affirmèrent que leur objectif avait été entre juin 1940 et août 1944 soit de gruger des Allemands lourdauds et naïfs <sup>3</sup>, soit d'établir avec eux une « collaboration intelligente et compréhensive», « sur pied d'égalité, dans un esprit organisateur et rationalisateur » <sup>4</sup>, toujours au bénéfice de l'économie française - leitmotiv de François Lehideux, expert « technique » largement consulté par les historiens français entre le début des années 1970 et sa mort <sup>5</sup>. Sous l'Occupation, le même Lehideux avait été hissé à la tête « de l'automobile et cycle », construction qui ouvrit entre l'été et l'automne 1940 la liste, stratégique pour le Reich, des Comités d'organisation « ressortissant à la direction générale des industries mécaniques et électriques et qui sont actuellement formés ou en cours de formation », précisa le 5 novembre le ministère de la production industrielle aux services économiques du *Militärbefehlshaber in Frankreich* 

<sup>1</sup>. ROUSSO (Henry), « Les paradoxes de Vichy et de l'Occupation. Contraintes, archaïsmes et modernités », in FRIDENSON (Patrick)et STRAUS (André) (dir.), *Le capitalisme français : 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987, p. 70-71 (p. 67-82).

<sup>2</sup>. Bornes chronologiques de cette thèse, KUISEL (Richard), « The legend for Vichy synarchy », *French historical Studies* VI-3, printemps 1970, p. 365-398, et DARD (Olivier), *La synarchie ou le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, 1998.

<sup>3</sup>. Divers banquiers, dont Henri Ardant (*cf. infra*), LACROIX-RIZ (Annie)« Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration, 1940-1950 », *rhdgm*, 1986, n° 142, p. 91-2 (81-101).

<sup>4</sup>. Respectivement MARGAIRAZ (Michel), L'État, la direction des Finances et de l'Économie en France. Histoire d'une conversion, 1932-1952, Paris, Imprimerie Nationale, 1991, p. 608, et BURRIN (Philippe), La France à l'heure allemande 1940-1944, Paris, Le Seuil, 1995, p. 245.

<sup>5</sup>. Historiographe de l'exploitation de l'« expert », depuis les interviews du 13 octobre 1970 et 10 février 1972 réalisées sur les années 1930 par Patrick Fridenson, FRIDENSON, *Histoire des Usines Renault 1. Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Paris, Seuil, 2è édition, 1998, *passim* (pas d'index), LACROIX-RIZ, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999, chapitre 1 (index) et *passim*.

(MBF) dirigés par le Dr Elmar Michel : Lehideux y figurait comme « directeur administratif » du Comité d'organisation de l'automobile (COA), second personnage auprès de son président, le baron Petiet <sup>6</sup>.

Le directeur, nommé dans le gouvernement Darlan de février 1941 secrétaire à l'équipement, puis à la production industrielle lorsque Pierre Pucheu passa le 18 juillet 1941 à l'intérieur, vanta sur les tréteaux, comme ses pairs, le modèle allemand de concentration : à l'ouverture solennelle du congrès franco-allemand de Paris des chambres de commerce et d'industrie, le jeudi 18 septembre, au « dîner offert par la chambre de commerce de Paris, à [son] hôtel (...), 27, avenue Friedland » <sup>7</sup>, il rappela, dans sa réponse au Dr Michel, qui s'était posé en héraut de l'« Europe nouvelle » et de « la communauté européenne », « les relations extrêmement suivies et courtoises [qu'il] entret[enait] personnellement depuis plus d'un an avec l'administration allemande à Paris », en particulier en tant que directeur du COA: cette réunion succédait à beaucoup d'autres tenues « depuis l'armistice entre les organisations économiques françaises et allemandes » - Reichsgruppen du côté allemand, comités d'organisation du côté français -, du commerce à l'automobile, son secteur, déjà parvenu (depuis le 1er mars 1941) « à des accords [...] entre les industriels français, allemands et italiens [...] qui sont véritablement une tentative d'organisation effective et pratique d'une grande industrie dans le cadre européen et dont nous attendons les meilleurs résultats ». La réforme des chambres de commerce, après tant d'autres entamées depuis l'armistice, donnait à Lehideux l'occasion de louer le modèle économique offert par l'Allemagne, où « les expériences les plus nombreuses ont été tentées, et [...] les mises au point les meilleures [...] réalisées », décisives non seulement pour la France mais aussi pour «l'économie européenne ». 8.

Le lendemain, Lassalle, président de la Chambre de commerce de Paris et habitué de ces festivités de la collaboration « européenne », célébra la loi (sic) du 16 août 1940 sur l'organisation provisoire industrielle qui « s'inspir[ait] des idées d'économie corporative » et celle du 10 septembre 1940 « sur la répartition des produits industriels », « qui a été élaborée en grande partie d'après l'expérience allemande et en tenant le plus grand compte des conseils avertis du général Michel, Ministerialdirigent au RWM (Reichswirtschaftsministerium), et de ses collaborateurs: le conseiller Westphal et le Dr Weniger. L'expérience de ces personnalités a contribué largement à la mise en oeuvre pratique de l'institution nouvelle et je me plais à leur rendre, ici, publiquement hommage » <sup>9</sup>. Le 7 mars 1941 « à la première réunion de la commission mixte franco-allemande » des Assurances, tenue « au siège de la fédération française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d'assurance à Paris » <sup>10</sup> et fructueuse du point de vue de la collaboration française des sociétés d

 $<sup>^6</sup>$ . Lettre de la PI au MBF, Paris, 5 novembre 1940, « Liste des CO », Archives nationales (AN), AJ 40 774.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. « Programme », en français, joint à la lettre de Henri Culmann directeur du commerce intérieur à la PI au Dr Gehrhardt, du MBF, 16 septembre 1941, AN, AJ 40 784.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Discours de Michel et Lehideux, imprimés en français et allemand, AJ 40 784.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. Rapport en français, sans date, « les aspects fondamentaux de l'économie dirigée en France », source du discours du 19 septembre 1941, réponse au discours de Reinhardt, AJ 40 784.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>. Note sur l'affaire Coudert, 18 janvier 1946, dossier l'Urbaine et la Seine, AN, F 12 9571.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>. Sur l'accord franco-allemand du 11 mars 1941, note du Wi WIII, Paris, 17 mai 1941, AJ 40 838; voir aussi BURRIN, *La France..., op. cit.*, p. 242-244, et LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 219-220.

l'avilissement des conditions, une émulation féconde reposant sur le perfectionnement de la technique et de la qualité du service rendu. » <sup>12</sup>

Une note de la Production industrielle de décembre 1941 sur les « avantages que représent[ait] pour l'économie française sa situation actuelle vis à vis de l'industrie allemande » établit la paternité allemande sur « l'organisation » de l'économie française inaugurée par le décret du 16 août 1940 : « les Autorités allemandes », « ont prodigué les conseils d'ordres généraux (sic) sur l'organisation professionnelle, sur la répartition des matières premières et sur le rationnement. Elles ont manifesté, plusieurs reprises, le désir que l'organisation professionnelle française se rapproche davantage de l'organisation professionnelle allemande par la création d'organismes généraux rassemblant les Représentants de toutes les professions. Elles ont demandé également la création de grandes familles professionnelles analogues aux groupes allemands de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, de la Banque, des assurances, de l'énergie, du commerce extérieur. Elles désireraient également que certains organismes soient plus spécialisés que les comités d'organisation pour correspondre aux Fachgruppen [groupes par branche] allemands pour l'établissement de la carte de vêtements dont les autorités françaises ont largement tenu compte de l'expérience allemande dans ce domaine. »

#### LA TUTELLE ALLEMANDE SUR LES COMITÉS D'ORGANISATION

#### PROCESSUS DE CONSTITUTION ET NOMINATIONS

Les fonds du Militärbefehlshaber in Frankreich déposés aux Archives nationales attestent que les comités d'organisation furent constitués en lien permanent avec l'occupant. Les modalités de constitution des CO des puissantes organisations de la métallurgie évoqués ci-dessus révèlent une concertation systématique des services de la Production industrielle avec ceux du Dr Michel (Wi), qui adoubaient les « responsables » de toutes les branches, de la sidérurgie au produit fini, ou, cas exceptionnel, les rejetaient. Début novembre 1940, il manquait encore quelques noms, tels ceux du commerce des produits sidérurgiques et des ferrailles. Mais le MBF avait déjà agréé les chefs des « CO de l'automobile et cycle », Lehideux et Petiet, de la fonderie (Maurice Olivier et Pierre Ricard), de la forge d'emboutissage (Arbel), des tubes (Lente), de l'ensemble tréfilage, étirage, laminage (Labbé), des machines de bureau (Pucheu), du travail des métaux (Constant), etc.; pour les comités de la sidérurgie « en formation, « divers membres [et] chefs responsables [étaient] sollicités par le Wi II » <sup>14</sup>. Les bonnes dispositions des nommés à l'égard de l'occupant étaient notoires. Le baron Petiet, trésorier de la Confédération générale du patronat français (CGPF), qui salariait à Vichy Pierre Nicolle <sup>15</sup>, un des « des principaux conférenciers de » l'organisation et le

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>. Discours de Guérard, en français et allemand, sur 2 colonnes, AN, F 37 28 (et LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 428-429).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>. Note sans date, classée en décembre 1941, rubrique « aide technique », sans doute de Norguet, comme divers courriers de la PI de novembre-décembre, dossier « Aide apportée par l'Allemagne à l'économie française », AN, F 37 27.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>. Lettre de la PI au MBF, Paris, 5 novembre 1940, « Liste des CO », avec les noms des « personnes à saisir », AJ 40 774.

<sup>15.</sup> L'attestent nombre d'entrées de son journal en 1940, où Pierre Nicolle rend compte à Petiet. « *Côté argent* (souligné dans le texte). Je commence à être à sec » précisa-t-il le lundi 5 août, avant de présenter ses notes d'hôtel. Journal dactylographié, 1940-44, classement par année, PJ 39 (Haute Cour de Justice), archives de la Préfecture de police (PP). Ce texte n'est pas, et souvent de beaucoup, le même que *Cinquante mois d'armistice. Vichy 2 juillet 1940-26 août 1944. Journal d'un témoin*, Paris, éditions André Bonne, 1947, 2 vol., 8 juillet 1940-30 juillet 1942; 1er août 1942-26 août 1944, malgré la « note des éditeurs » préliminaire, qui le prétend authentique car mis sous « scellés [...] en septembre 1944 », *op. cit.*, t. 1, p. 5. L'exemplaire des PP fut, selon Nicolle, « remis volontairement au service de Police le 10 septembre 1944 et placé sous scellés au

« collaborateur principal de [son...] président [...] M. C.-J. Gignoux » 16, lui faisait en juillet 1940 rédiger des notes sur un vaste programme « européen » : une pression allemande grandissante est exercée sur le gouvernement pour « amener une prise de position formelle sur la question juive, et sur la question maçonnique », résuma Nicolle le 30 juillet, « Il est certain qu'en dehors de ces points précis, le choix est dorénavant fixé, il faut que le Gouvernement français s'aiguille vers une politique de collaboration au sein du système européen continental : il n'est plus temps de finasser et de ménager un avenir incertain en jouant encore la carte de la victoire anglaise. [...] ce qui peut découler de cette politique en matière économique et tout ce que vous échafaudez vous-même en vos colloques, à Paris ne peut avoir de résultat définitif et à l'avenir si les deux zones ne sont appelées à s'interpénétrer à nouveau, non pas seulement au profit des Français enclos devant leurs frontières d'avant septembre 39 (sic), mais et déjà dans le système européen continental nouveau. » C'était « dans le cadre européen et non dans le cadre étroit des frontières de la France que le problème économique [était] désormais posé », avait expliqué Petiet à Adrien Marquet (alors Ministère de l'Intérieur) le 28 juillet au cours d'un dîner dominical à trois. <sup>17</sup>. Agrémentée d'une glose sur le maintien de l'indépendance de la France occupée, la ligne Petiet ou CGPF présentée par Pierre Nicolle le 3 août balayait les fidélités anglaises : « L'idée du choix d'une politique axée sur une politique continentale européenne fait son chemin. Mais il y a encore trop de gens et surtout au sein du Cabinet qui espèrent dans le revirement anglais, et qui, de ce fait, freinent toute décision. Il faut absolument que l'on puisse dégager une position d'indépendance de la part de la France à l'égard de l'Allemagne tout en comprenant que l'intérêt égoïste de notre pays maintenant séparé des régimes démocratiques, est d'épouser l'idée d'une organisation nouvelle d'une Europe nouvelle dans laquelle chacun des pays dirigeants aura son rôle sans être directement sous la domination de ses voisins. » <sup>18</sup>.

En agréant Petiet, Berlin n'avait pas pris de risque, pas plus qu'avec les chefs respectifs des Comités d'organisation de la Banque et des Assurances, qui poussèrent l'intimité avec les Allemands à des sommets : le chef nazi Knochen érigea en 1946-47 Henri Ardant, sans excès vu la correspondance originale, en allié essentiel du Reich, pivot de son information économique et financière; <sup>19</sup> Jacques Guérard, « intime avec (sic) Barnaud » et « en très bons termes avec M. Henri Ardant, Président du Comité permanent des Banques » <sup>20</sup>, chef de cabinet de Paul Baudouin ministre des Affaires étrangères en 1940-1941 <sup>21</sup> couronna le 18 avril 1942 sa fonction de chef du CO des Assurances par celle de « secrétaire général auprès du Chef du gouvernement [Laval] où il coordonn[ait] l'activité de trois départements ministériels : les Affaires étrangères, l'Intérieur et l'Information » <sup>22</sup>. Il se forgea un dossier politico-militaire assez accablant pour devoir fuir à la Libération « en Suisse, puis en Italie où le Conseiller Rahn lui facilita la fuite vers l'Espagne » <sup>23</sup>, qu'il ne quitterait qu'en juillet 1955

. 4.

lendemain de la libération de Vichy huit jours après mon internement », lettre « au bâtonnier », 27 juillet 1945, PJ 39. J'en supprime les fautes de frappe, très nombreuses.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>. Respectivement rapport (des RG) sur la CGPF, juin 1937, PP, BA 1992, et note des RG, 27 juillet 1939, dossier Nicolle, PP, GA, N 4.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>. 31 et 29 juillet 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> 3 août 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Interrogatoires de Knochen des 23 décembre 1946 et 4 janvier 1947, AN, 3W 358, et LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.,..., op. cit., passim* (voir l'index).

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>. Note de l'inspection générale des services police administrative, Vichy 19 août 1940, sous-dossier Hyppolite Worms, et note sans référence, Paris, 3 novembre 44, sous-dossier Jacques Guérard, AN, F7 15343.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>. Rapport sans date [puisé au « rapport Chavin » sur la synarchie de juillet 1941] annexé à la note des RG du 20 décembre 1944, RP, « documentation sur l'organisation, les buts et l'influence du MSE et du CSAR, notamment depuis 1940 », F7 15343.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>. Note des RG, mars 1944, dossier Guérard, PP, GA, G 11.

 $<sup>^{23}</sup>$  Réquisitoire de l'avocat général Jodelet,  $3^{\rm e}$  audience procès Guérard en Haute Cour de Justice , 30 janvier 1958, GA, G 11.

<sup>24</sup>: complice de Darnand, intime et « grand admirateur de Philippe Henriot » - il « quittait son bureau pour se rendre dans celui de ses secrétaires où se trouvait un poste de radio récepteur, afin d'écouter chaque soir l'éditorial prononcé par » le Ministre de la Propagande de Vichy <sup>25</sup> -, Guérard avait entre autres pratiqué l'espionnage au service du Reich et réclamé en février 1944 par télégrammes aux autorités allemandes <sup>26</sup> « des mortiers et des fusils pour les forces de maintien de l'ordre et la Milice, pour anéantir les maquis des Glières » <sup>27</sup>.

Certains dossiers individuels ont laissé des traces dans les fonds du Majestic : dans une note du Wi II de mars 1941 sur les banques Worms et Lehideux, la promotion de Pierre Pucheu et de François Lehideux apparaît liée à leur rapport au Reich : le premier, nommé fin 1940 « président du comité d'organisation des machines de bureau, puis président du comité d'organisation des industries mécaniques, [était] chargé d'établir la liaison avec les services officiels allemands »; le second, « délégué spécial à la main-d'œuvre », en lien direct avec Pétain, chef des usines Renault, « dirige le comité d'organisation de l'industrie automobile depuis l'invasion des troupes allemandes. » <sup>28</sup>. Une note de décembre 1941 sur « le groupe Worms » ou « la synarchie » fut plus précise sur la contribution allemande à l'ascension à la tête de « l'économie dirigée par l'État, bien que sous l'influence des autorités d'occupation », et au gouvernement, des deux hommes « qui avant guerre n'[avaie]nt ni appartenu au Parlement ni joué un rôle politique important. » <sup>29</sup>

La documentation tant française qu'allemande érige en pantin le CO du textile, avec un directeur, Robert Carmichael, industriel du jute <sup>30</sup> dont la nomination fut acquise fin août 1940 <sup>31</sup> et la double fonction de « répartiteur des textiles et directeur général » du CO confirmée par décret le 26 octobre : les Allemands avaient prisé depuis juillet le sens de la conciliation de ce protégé de Bichelonne et Barnaud <sup>32</sup>. Carmichael comptait en effet « exiger le départ des matières premières coton, entreposées dans la zone libre, à destination de la zone occupée, en ne laissant à la disposition des filatures que 5 % des stocks existants. » <sup>33</sup>. Dans la « querelle de personnes » l'opposant à l'automne 1941 à Carmichael, Lehideux, un comble,

-

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>. Fiche AFP, 18 juillet 1955, GA, G 11.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>. « [...] à plusieurs reprises, il s'est rendu avec Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre, en différents points du territoire pour prononcer l'éloge funèbre de GMR et de miliciens tués à la suite d'opérations dirigées contre le maquis. [...] Ambitieux et hautain, il faisant preuve de la plus grande obséquiosité à l'égard des occupants qu'il saluait selon la méthode allemande. », note des RG, 3 août 1945, GA, G 11. Soutien à Henriot attesté par une conversation Nicolle-Creyssel, 19 décembre 1943, Journal, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup>. Demande aux Allemands de « livraison de huit mortiers de 81, pour permettre à la Milice de réduire le maquis de Haute-Savoie. », PV du premier procès devant la Haute Cour de Justice, 20 juillet 1955, GA, G 11.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup>. 1ère audience du procès Guérard, 28 janvier 1958; acte d'accusation: - Voyage en Syrie en 1941, avec le conseiller allemand Rahn, « pour organiser une livraison d'armes destinées à l'Irak alors en guerre contre l'Angleterre et pour mettre à la disposition de l'Axe, les aérodromes français de Syrie; - transmission de Dakar, par un espion allemand muni de fausses pièces d'identité française, au Ministère des Colonies de Vichy, de renseignements militaires, sur les convois et déplacements de troupes des Alliés, qui étaient à leur tour communiqués à M. Otto Abetz [...]; - participation à toutes les mesures prises par Pierre Laval contre les maquisards, réfractaires au STO », GA, G 11.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>. Note Wi II/193/41, « Influence des banques sur le gouvernement et sur la politique française », mars 1941, AJ 40 774.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>. « Note sur le groupe Worms » jointe à une note de von Mahs, Paris, 3 décembre 1941, AN, AJ 40 779.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup>. VERHEYDE (Pierre), *L'aryanisation des grandes entreprises juives sous l'Occupation, contraintes, enjeux, pouvoirs*, thèse de doctorat, Université Paris VIII, 1997, p. 149.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>. 1er septembre 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup>. Citations mêlées, lettre de Carmichaël à Pétain, 18 octobre 1941, notes du même « sur la structure et le fonctionnement de la section textile de l'OCRPI et de la direction générale du CGOIT », pour Lehideux, 26 août 1941, sur « un an d'efforts constructifs dans l'industrie textile », et sur les « négociations avec les autorités allemandes » août 40 à octobre 41, et note Barnaud sur la réunion du 7 octobre 1941 au Majestic, AN, F 37 33.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup>. 26 septembre 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

« accus[a] » l'intéressé « d'être vendu aux Allemands. » <sup>34</sup> Tout le textile passa par le même adoubement explicite, y compris le successeur de Carmichael, Alphonse Tiberghien, auparavant directeur du CO de la laine -- René Decamp ayant décliné « les fonctions qui lui [étaie]nt offertes. » <sup>35</sup>.

L'équipe du bois et de l'ameublement, dirigée par Ducrot et aussi intéressée à l'aryanisation que le textile, fut placée sous la coupe allemande au point que ses dirigeants se jetèrent après la Libération à la figure les prébendes que cette dépendance avait values à chacun <sup>36</sup> - à l'exception, très partielle, de de Muizon, chassé en mai 1941 par les Allemands pour négligence de leurs intérêts puis maintenu <sup>37</sup>. Le commerce, également à haute priorité aryanisatrice, apparaît comme la chose de l'Hôtel Majestic <sup>38</sup> dès la constitution de la liste des nommés au « Comité d'organisation de la Distribution en gros et au détail » que la PI soumit au Dr Posse, avec au sommet le « Directeur responsable »: P. Benaerts, « Agrégé de l'Université, Dr ès Lettres, Délégué Général de la Confédération nationale des commerces et des industries de l'Alimentation » et le Président Jacques Lacour-Gayet, « Agrégé de l'Université » <sup>39</sup> : ce dernier « se tient en contact très étroit avec le responsable du commerce (Handelsreferat) du Militärbefehlshaber », expliqua le service allemand du commerce (Wi II 17) à celui du contrôle des télégrammes pour notifier son soutien total à la demande de Lacour-Gayet de liberté des échanges téléphoniques et télégraphiques avec Lyon 40. Les services rendus par Benaerts en vue de l'intégration de la zone libre à la sphère économique allemande furent célébrés par von Stempel, adjoint du délégué du groupe du commerce du Reich auprès du MBF Hörnes, dans son rapport sur son « voyage dans la zone non occupée de la France du 28 mai au 5 juin 1941 » : le directeur du CO du commerce lui avait fourni toutes les recommandations nécessaires à un accueil chaleureux dans la cité phocéenne par la chambre de commerce et d'industrie, conduite par son président Régis. 41 La liste tient du bottin, la fourrure, la restauration et l'hôtellerie de luxe jouant à cet égard un rôle que contribue à expliquer la manne aryanisatrice <sup>42</sup>.

### UN TRUCHEMENT IRREMPLAÇABLE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

#### Des commandes allemandes...

C'est d'abord pour assurer dans les meilleures conditions la bonne exécution des commandes allemandes, toutes zones confondues d'emblée, que les comités d'organisation avaient été conçus, en liaison directe avec les comités de répartition souvent confiés aux même « responsables ». Aucune autre attitude n'était compatible avec le maintien en place, comme l'atteste notamment le cas de l'aéronautique, secteur dont l'Allemagne obtint la totalité de la production. Dès septembre 1940 la circulaire du Service d'Herck à « tous groupements » (les CO) les avait rappelés à la discipline, sachant « que des tractations auraient été engagées entre industriels allemands et français en vue d'exécuter, en zone non

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup>. « Note sur l'attaque personnelle dont j'ai été l'objet de la part de M. Lehideux », F 37 33.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup>. Projet de lettre en allemand soumis au ministre Schmid sur nomination de René Decamp et note Des Portes sur la visite de Bizot, lundi 1er décembre 1941, F 37 33, et LACROIX-RIZ, *Industriels...*, *op. cit.*, p. 103.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup>. Rapport Roche [ancien directeur administratif du COIB], tampon du service du 6 novembre 1945, dit « note sur l'attitude des dirigeants du Groupement national de l'ameublement pendant l'occupation à l'égard du Gouvernement de Vichy et des Autorités allemandes » , AN, F 12 9622, et le volume.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup>. Lettre Wi II de Barnaud à Michel, Paris, 13 mai 1941, AJ 40 774; suite, LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 112-113.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>. Correspondance de 1941, AN, AJ 40 782 et 783.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup>. Lettre de la PI au Dr Possé (sic), Paris, 27 janvier 1941, AN, AJ 40 781.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Lettre du Wi II 17 au Telegrammprüfstelle, 13 mai 1941, AJ 40 782.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>. Rapport von Stempel cité, AJ 40 782.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup>. Correspondance AN, AJ 40 774 sur la fourrure, 781 sur l'hôtellerie, 785 sur les restaurants, et *infra*.

occupée, des commandes allemandes » : « Les commandes en zone libre, *leur rappelait-il*, seront spécialement soumises à l'agrément du gouvernement français et vous voudrez bien attirer l'attention de tous vos adhérents sur l'impérieuse nécessité de garder le contact avec les autorités françaises, tant dans l'intérêt national que dans leur intérêt propre. » <sup>43</sup>.

Il en alla de ces mises en garde comme de tous les textes relatifs à d'éventuelles « contreparties » à consentir par les Allemands aux Français fournisseurs. Les représentants de Vichy (Leroux et Allier) continuaient à émettre dans le cadre de la commission d'armistice de Wiesbadenau début mai 1941 le vœu, timide, « que la France [demeurât] libre de poursuivre un programme de recherches et de perfectionnement, quitte à ce qu'elle le communique au gouvernement allemand »; et, avec le soutien de Breart de Boisanger, que l'avis des CO fût souverain sur ceux des firmes adhérentes en négociations directe avec les Allemands. Hemmen répliqua en revendiquant la mainmise sur lesdits comités, faute de quoi il seraient remplacés par un « comité de travail » plus compréhensif, et le droit de nomination du directeur <sup>44</sup>. L'accord du 1er juillet 1941 assorti de « Directives pour l'exécution d'un programme commun franco-allemand de constructions aéronautiques à réaliser par l'industrie aéronautique française » qui liquidaient la fiction d'un « programme français » remit au Reich la tutelle du secteur, via notamment un « comité d'organisation » mixte.

« Comité mixte de l'industrie aéronautique française spécial » 45 ou pas, on ne voit guère de différence dans les résultats, quelle que soit la branche ou la zone considérée. On le perçoit tôt dans le journal de Pierre Nicolle qui, conformément au rôle (idéologique) de défenseur des « petites et moyennes entreprises » que la CGPF lui avait assigné dans la décennie précédente, rapporta à Petiet leurs protestations contre les chefs des CO disposés à user pour honorer les commandes allemandes des ressources de la zone libre à l'égal de celles de la zone occupée soumise aux clauses de l'armistice. Dans les semaines qui suivirent la publication du décret du 16 août 46, les producteurs intéressés constatèrent « l'exode des matières premières et des objets manufacturés de la zone libre à la zone occupée, aussi bien du fait des directives données par les Comités professionnels <sup>47</sup> que des achats faits pour le compte des Allemands dans les fabriques et les entrepôts. » <sup>48</sup>. « Le Comité de la Laine essaye encore d'imposer des restrictions aux fabricants utilisant de la laine cardée », rapporta début novembre 1940 un correspondant de Mazamet. « Des réunions en zone libre, tenues sous la présidence d'un délégué du Comité venu de zone occupée, il ressort que ce dernier annonce froidement que le Comité étant d'accord avec les Allemands, la France entière n'a qu'à obéir. Cette façon de s'exprimer est jugée sévèrement par les chefs d'entreprise qui entendent maintenant se défendre au sein du Groupement nouvellement formé. » <sup>49</sup> Pierre Nicolle animait entre autres le bureau des pleurs des petits producteurs de zone libre tonnant, tel le syndicat des tanneurs de Lyon fin octobre 1940, contre les « exigences des nouveaux Comités inspirés surtout par les Allemands » qui vidaient la région des matières premières dirigées vers la zone occupée. 50

Les dossiers du Majestic confirment le bilan glorieux dont se félicitait en février 1941 un rapport de l'« Activité du service (Referat) du Commerce » associant le succès de

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup>. Circulaire du Service d'Herck à « tous groupements », classée avec l'extrait d'une lettre d'Allier, de Wiesbaden, à Bichelonne, 26 septembre 1940, AN, F 37 16.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup>. « Constructions aéronautiques. Réunion plénière tenue à Paris le 4 mai 1941 », AN, F 37 16.

<sup>45.</sup> Accord et « directives », F 37 16, et le volume (LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 133-139).

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> « J'ai reçu aujourd'hui une délégation de papetiers de la zone libre toujours inquiets des agissements du Comité professionnel de Paris. La zone libre est privée de pâte. », etc., 20 septembre 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

 $<sup>^{\</sup>rm 47}$  CO : Nicolle ne parla de « comité d'organisation » que le 22 octobre 1940, Journal, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> 1er octobre 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> 8 novembre 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> 31 octobre 1940, Journal, PJ 39. Nicolle avait d'autres fonctions, exclues du champ du colloque.

l'aryanisation du secteur » et l'orientation radicale des marchandises vers le Reich. Rien n'échapperait à cette structure aussi loyale que concentrée : « La création d'un comité du commerce est d'une importance considérable pour les intérêts allemands, parce que sera créé ainsi un partenaire pour les groupes économiques et par branche allemands, et que seule une telle organisation du commerce permettra de prendre des mesures d'exploitation touchant jusqu'au dernier consommateur (bons textiles, cartes d'habillement, bons chaussures, cartes d'alimentation).

Le Referat du commerce a rédigé une proposition pour accélérer l'aryanisation et éliminer la tradition dans le commerce français de détail, prévoyant que tous les magasins juifs superflus pour l'approvisionnement de la population soient fermés, mis sous scellés et inventoriés. Le ministère de la Production industrielle a agréé cette proposition et donné instruction aux Comités d'organisation du textile et du cuir, concernés en première ligne, de reprendre les marchandises de ce commerce juif. [...] La marchandise est ainsi soustraite au marché noir et conduite à la consommation dirigée. Ainsi les Français pourront-ils réaliser complètement le plan Kehrl » <sup>51</sup>, plan de livraisons du 1er février 1941 qui, discuté avec les « responsables » de branche textile depuis juillet 1940, réduisait la consommation française à quasi néant <sup>52</sup>.

Tout allait au même rythme, des industries peu concentrées telles que la fourrure – secteur aryanisable par excellence – au sommet de la concentration métallurgique, sans oublier le rôle de la banque dans le financement des opérations. On ne citera que les deux premiers exemples, significatifs <sup>53</sup>. Le CO de la fourrure (branche de celui du vêtement) ratissa avec un zèle reconnu par ses bénéficiaires allemands la moindre peau de lapin dans les deux zones, conformément 1° à 1'« accord franco-allemand sur les fourrures et pelleteries » en 9 points signé à Paris le 3 décembre 1940 par Roger Binet, chef du groupe des fourrures et pelleteries, et le Dr Paul Hollender, puis 2° aux « conventions pour la livraison de peaux brutes de lapins et de garennes pour l'apprêt et pour la coupe », en 15 points, signés le 12 décembre par Roger Binet et par le délégué d'Hollender, Hans Hirner 54, arrangements qui succédaient aux premières commandes de septembre 1940 <sup>55</sup>. Binet opposa en avril 1941 cet allant français au relâchement des achats mensuels du « consortium germano-belge » : « je vous prie », demanda-t-il au délégué permanent pour les pelleteries et fourrures au Majestic, Mesee, « de bien vouloir prendre d'urgence les mesures que vous jugerez nécessaires pour assurer au mieux les expéditions et le paiement des quantités qui ont été achetées et qui doivent être achetées chaque mois par le consortium germano-belge » <sup>56</sup>. Binet fit valoir au service allemand le 1<sup>er</sup> août 1941 les moyens que le CO avait mis en œuvre pour honorer l'« accord avec le groupe de branche (Fachgruppe) "pelleteries et fourrures", en vertu duquel environ 2/3 de la production française totale de peaux de lapin doit être livrée en Allemagne et en Belgique. Les livraisons s'étendront sur toute l'année 1941 (...). Le CO français » avait en juillet « créé une organisation de grossistes de peaux de lapin étendue à la France entière », qui devait « acheter en masse (aufkaufen) les peaux de lapin à tous les commerçants petits et moyens et [...] nous remettre leur marchandise au plus haut prix fixé » <sup>57</sup>.

À la séance du 6 février du Comité d'organisation des industries mécaniques, son chef Pucheu pesta contre les lenteurs administratives du règlement des commandes, impatient de conjuguer les avantages de la centralisation des commandes dans les deux zones via les

<sup>54</sup>. Texte *in extenso* des deux accords, F 37 28.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup>. Rapport cité, Paris, 21 février 1941, AJ 40 781.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup>. LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 103 et 173-182.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup>. *Ibid.*, chapitres 3 et 4.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup>. Tél. du 7 octobre 1940 sur un courrier du 26 septembre pour achats de peaux, dans un dossier fourni de commandes allemandes de peaux de lapin et autres fourrures, livrées en Allemagne et Belgique, AJ 40 774.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup>. Lettre à en-tête du CO, Paris, 16 avril 1941, en français, AJ 40 774.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup>. Lettre au MBF, 1<sup>er</sup> août 1941, AJ 40 774.

comités, du contact direct entre entreprises françaises et allemandes et des bontés de l'État : « Il propose [...] de supprimer toute formalité d'autorisation préalable, de laisser les industriels libres de leurs prix, étant entendu que les prix facturés seraient au moins égaux aux prix intérieurs français majorés des différentes hausses actuellement en cours et de supprimer tout reversement éventuel à l'Office des Changes. Les industriels seraient seulement astreints à faire connaître à leurs CO les offres qu'ils ont faites et les commandes qu'ils ont reçues. Cette procédure simplifiée accélérerait singulièrement les mises en fabrications, intéresserait les industriels à obtenir les meilleurs prix et laisserait pourtant aux CO la possibilité de procéder a posteriori aux redressements de la répartition des commandes qui s'imposeraient par le jeu des contingents OFFA destinés à la consommation intérieure française. Tous les CO font leurs ces propositions et M. Norguet » - ingénieur général du Génie maritime, directeur général des industries mécaniques et électriques, commissaire du gouvernement de la répartition des métaux non-ferreux et des CO de l'automobile et de la mécanique 58 -« accepte de bien vouloir les présenter devant le[s] ministère[s] de la Production et (...) des Finances » <sup>59</sup>. Proposition que Pucheu recueillit directement, puisqu'il occupa quelques jours plus tard dans l'équipe Darlan le premier de ces deux postes.

Le Generalreferent Bolck décerna le 9 août 1941 aux « efforts tentés par les CO français pour intervenir dans le transfert de commandes via les ordres donnés aux sociétés candidates et la fixation des prix » un satisfecit général : dans une note à tous les services du Wi II, il bornait aux complications administratives du « ministère français de la Production » les obstacles dressés contre « la position [...] en général positive [...] des Français vis-à-vis du transfert de commandes » 60. La période qui suivit ne retoucha pas ces éloges initiaux, et le tableau final du rôle des comités d'organisation dans les commandes concorde avec un renseignement gaulliste du 17 avril 1943 sur la papeterie : il opposait l'« exemple (...) exceptionnel » de l'usine de Mantes-Gassicourt de la papeterie « juive » Braunstein, au point mort, à l'hyper-activité des autres producteurs, sous la houlette du CO du papier, « organisme de transmission » de commandes et de transfert de main-d'oeuvre à la botte des Allemands « dirigé par trois chefs: Robert Lacroix (papier à cigarettes), Dethieux (papier à cigarettes: maison JOB, dont le président est Germain-Martin, conseiller national à Vichy), Henri Follot (papiers peints) ». 61

## ... aux missions de plus long terme

De l'aryanisation à la conclusion des cartels, de la constitution des sociétés mixtes à l'organisation de la relève, la structure créée le 16 août 1940 occupe la correspondance originale. C'est aux comités d'organisation que fut dévolue la mission de fournir la liste exhaustive des entreprises juives aryanisables ou à supprimer car décrétées inutiles. « Je compte faire appel au concours des comités d'organisation » pour « exécution des ordonnances allemandes concernant l'aryanisation des entreprises », annonça en janvier 1941 à Jacques Brunet, directeur du Trésor, l'ancien gouverneur de la Banque de France, Pierre Fournier, alors président de la SNCF et premier chef du Service du contrôle des administrateurs provisoires (prédécesseur direct du Commissariat général aux questions juives constitué deux mois plus tard) <sup>62</sup>. Lucien Serre, secrétaire général du CO de l'industrie

<sup>58</sup>. Fonds Barnaud F 37 et MARGAIRAZ., L'Etat..., op. cit., p. 521.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup>. Réunion du COIM du 6 février 1941, AN, AJ 40 776, et LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 115-118.

60. Annexe de la note Bolckau, Reichsgruppe du commerce, Paris, 9 août 1941, AN, AJ 40 779.

<sup>61.</sup> Information sur la papeterie Braunstein, 17 avril 1943, AN, F1 a 3975.

<sup>62.</sup> Lettre 394 avec tampon du 13 janvier 1941, AN, AJ 38 334. Sans en faire une étude systématique, DOUZOU (Laurent), GAVAND (Bénédicte) et JANIER-MALNOURY (Anne-Claire) perçoivent le rôle des CO dans ce domaine, Voler les Juifs, Lyon, 1940-1945, Paris, Hachette, 2003, p. 40, 54, 216, 241-242.

hôtelière depuis février 1941, offrit le 22 mars au jeune Commissariat ses bons offices : « ayant le plus vif désir de prendre une part active à l'œuvre de réorganisation entreprise[, il] entend développer ses rapports avec votre administration dans un esprit de parfaite compréhension et tenir le plus grand compte de toutes les demandes, informations ou instructions que vous jugerez bon de lui adresser ». <sup>63</sup> Correspondant de « M. le Docteur Gehrhard » (conseiller en chef des services économiques du MBF) auquel il s'empressa de venir se présenter à peine nommé <sup>64</sup>, il se partageait entre la négociation avec les services économiques du MBF du statut, fort rentable, de l'hôtellerie de luxe parisienne <sup>65</sup> et une activité aryanisatrice fébrile : « sollicité » ès qualités par le CGQJ <sup>66</sup>, inondant les établissements aryanisés de Paris et de sa banlieue de ses listes de « gérants » aryens à placer <sup>67</sup>, il discutait avec Gehrhardt « des mesures que le MBF a[vait] décidées contre les juifs » <sup>68</sup>.

Tous les comités d'organisation des branches dans lesquelles les juifs, nombreux, devaient être soit purement et simplement dépouillés soit dépouillés et remplacés montrèrent un grand entrain dans la collaboration, de l'ameublement au textile, de la confection à la publicité, de l'édition au cuir. Elle portait autant sur le partage des dépouilles, aussi litigieux fût-il parfois, que sur l'accélération que les opérations d'éviction imprimaient aux livraisons à l'Allemagne. L'acmé du cynisme fut à cet égard atteint au plus fort des déportations des juifs de région parisienne, par Jacques Guénin, directeur responsable du CO du vêtement. Ne laissant aucun doute sur sa compréhension du sort promis aux victimes des « mesures » (eût-on volé l'outil de travail de personnes appelées à revenir ?), il rappela le 31 octobre 1942 à Boué - directeur général de l'aryanisation économique et du Service du contrôle des administrateurs provisoires (SCAP) depuis la nomination de Darquier de Pellepoix au CCQJ -, après en avoir avisé le 3 septembre le ministre de la production industrielle Bichelonne, que les « mesures [...] prises vis-à-vis des israélites » avaient provoqué « un trouble très grave [...] pour les industries de la confection féminine. En effet, la main-d'oeuvre à domicile qui comprend 80 % de nos ouvriers était jusqu'à ce jour, en majeure partie juive, principalement pour la fabrication des tailleurs et des manteaux. Les travailleurs à domicile israélites possédaient en propriété des machines à coudre ainsi que différents accessoires nécessaires à l'exécution de leurs travaux. Il est indispensable que les confectionneurs puissent récupérer la totalité de ces instruments de travail [car] il est difficile, sinon impossible, de trouver actuellement des machines à coudre neuves ou d'occasion, d'autant plus que pour compenser leur perte de main-d'oeuvre, les confectionneurs sont en train de mettre sur pied des ateliers qui leur permettront de donner des instruments de travail aux ouvriers qu'ils pourront recruter. Il serait désirable que soit nommé un séquestre liquidateur spécialement chargé de la récupération du matériel de travail des ouvriers israélites. Ce séquestre devrait se tenir en constante liaison avec mon comité de telle manière que ledit matériel soit affecté aux ateliers en formation et ne vienne pas grossir les tractations du marché clandestin ». « Cette question » de la « récupération » des machines « est d'importance vitale pour notre profession » <sup>69</sup>.

Les secteurs non concentrés n'eurent pas l'exclusivité d'un tel zèle. Le montrent des opérations très germaniques conduites du côté français par Ardant, pour l'aryanisation des Chaussures André, et, pour celle des Galeries Lafayette, par Painvin, PDG d'Ugine et président du CO de la transformation des non-ferreux, devenu en novembre 1941, pour cause

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup>. Lettre de L. Serre, à Vernier du SCAP, 22 mars 1941, AJ 38 334.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup>. Lettres de Serre au MBF depuis celle du 17 février 1941, annonçant sa nomination avec demande de RV à Gehrhardt, etc., AJ 40 781.

<sup>65.</sup> Lettre de J. Guillaume et L. Serre, Paris, 30 juillet 1941, AJ 40 781.

<sup>66.</sup> Lettre de Serre au CGQJ, 8 avril 1942, AN, AJ 38 405.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup>. Lettres de Serre au directeur du SCAP, 22 avril (71 noms) et 6 mai 1941, AN, AJ 38 327.

 $<sup>^{68}.</sup>$  Lettre du Wi I/1919/41 à Michel (entretien du 10 avec Serre), 11 mars 1941, AJ 40 781.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup>. Lettre de Guénin à Boué, 31 octobre 1942, AN, AJ 38 330.

de loyauté envers le propriétaire juif (Bader) du baron Davillier, président, à la place de ce dernier, du Crédit industriel et commercial, vieille banque de ces grands magasins « juifs ». <sup>70</sup>

C'est avec les comités d'organisation que furent conclus tous les cartels, qui prorogeaient les alliances contractées avant-guerre au bénéfice, considérablement accru par la victoire, des groupes allemands : dans la plupart des branches, ceux-ci purent imposer à leurs partenaires français, comme dans le cas du verre étiré, le repli sur un « marché national français » constitué de « la France et [d]es colonies et protectorats français. » 71. Les chefs des comités offrirent également, ès qualités, aux Allemands l'occasion de contacts pour des investissements de capitaux, s'ajoutant aux contacts directs entre les plus grandes sociétés. C'est par le truchement du CO des combustibles liquides que furent discutés, entre mai et juillet 1941, avec la Kontinentale Oel de vastes projets communs, offrant surtout au Reich l'espoir d'abolir les conséquences de leur éviction de l'empire ottoman et de la Turkish Petroleum Company devenue Irak Petroleum Company. A l'heure où ni le Reich ni les industriels français ne doutaient de l'imminence d'« une influence [allemande] prépondérante en Ukraine et dans le Caucase », Jules Mény, directeur du CO des combustibles liquides, se rendit en juillet 1941 à Berlin : il allait, officiellement mandaté par Barnaud et Pucheu, y discuter avec le Dr Fischer les perspectives d'une contribution française à ces développements présentés par le délégué du groupe pétrolier allemand dans des termes alléchants, ceux d'une prochaine liquidation des « méthodes étatistes » <sup>72</sup>. Ces négociations ouvrirent la voie à d'énormes prélèvements allemands de matériel pétrolier français, mais l'échec du Blitzkrieg vouerait au néant (sans parler de l'intention du Reich de se réserver le monopole de la manne russe, pétrolière ou autre), outre les rêveries françaises, les espérances allemandes <sup>73</sup>.

Le rôle de truchement des CO n'en fut pas moins utile, selon la méthode éclairée par une lettre adressée le 8 juin 1942 par le bureau parisien de la Commerz Bank au directeur du comité d'organisation de la Savonnerie : « Une firme allemande très importante cliente de ma banque [la société Henkel], s'occupant de fabrication de savon de ménage et industriel, de saponification d'acides gras de la production d'articles chimiques et de lutte contre les parasites, etc., s'est adressée par l'intermédiaire de ma banque à ma représentation pour savoir si des maisons françaises travaillant dans le même genre d'affaires à Paris ou dans ses environs seraient désireuses d'entrer en rapports directs avec la maison allemande pour participer à son organisme de fabrication ou à prendre une participation de cette dernière sous une forme financière quelconque ». Le banquier allemand demandait à l'industriel français « de prendre des renseignements à ce sujet et de me mettre le cas échéant en rapports directs avec les firmes intéressées de cette branche » et, dans ce cas, « de me fournir quelques renseignements sur l'importance et les capacités des firmes étant désireuses d'entamer des pourparlers à ce sujet » <sup>74</sup>. Le Délégué général aux relations économiques franco-allemandes Barnaud, interrogé par le directeur du CO des industries chimiques sur « l'attitude qu'il conv[enai]t de prendre en pareille matière », approuva la méthode : il ne voyait « en principe que des avantages à ce que des maisons françaises prennent des participations financières des sociétés allemandes », tout en estimant « indispensable que je sois tenu au courant de l'évolution des pourparlers, et que les modalités de la participation envisagée me soient soumises avant toute signature du contrat » <sup>75</sup>.

<sup>70</sup>. LACROIX-RIZ, *Industriels...*, op. cit., chapitre 8.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup>. Convention du verre étiré du 8 octobre 1941, clause 1, F 37 28, et LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, chapitre 5.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup>. Rapport Mény, 29 juillet 1941, AN, F 37 29.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.,* p. 334-356.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup>. Lettre citée, Paris, 8 juin 1942, AN, F 37 34.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup>. Note 4487 du directeur des industries chimiques à Barnaud et lettre 3384 de Barnaud au Secrétaire d'État à la PI, 27 juin et 8 juillet 1942, F 37 34.

La machine fonctionna plutôt en sens inverse, à l'image de la participation liliputienne au capital de l'IG Farben que conféra à Kuhlmann son alliance dans Francolor avec le géant chimique allemand: 125 000 RM sur un total de 1,36 milliard, soit 0,009 % <sup>76</sup>. Les modalités de l'aryanisation par Krupp de la Société Austin, attestent l'efficacité allemande de la méthode : le Comité d'organisation du machinisme agricole, dirigé par Olivier, permit en 1942-1943 à Krupp, contre tous les services administratifs français, de la Production industrielle au Commissariat général aux questions juives, de créer une filiale Krupp France en s'assurant la mainmise sur la société Austin de Machines agricoles de Liancourt (Oise), ancienne filiale de l'Austin britannique acquise en 1939 par le juif yougoslave Robert Rothschild. Olivier donna le 18 novembre 1942 son aval écrit aux deux chefs allemands de « Krupp Liancourt », Stein et Schmidt : sous réserve d'un accord entre vous et « la société Austin, actuellement adhérente de notre Comité » (aryanisée de fait par Krupp depuis l'été) et de l'homologation de vos tracteurs, « et en raison des garanties techniques et financières que nous donne la société Krupp, nous ne faisons au point de vue technique aucune objection à la formation de la société française Krupp » 77. Dans la nouvelle société constituée le 19 avril 1943, les quatre Français, dont un représentant du CO, se contentèrent du rôle d'hommes de paille: 100 % du capital appartenait à Krupp. <sup>78</sup>

Enfin les comités d'organisation furent, par Vichy <sup>79</sup>, appelés à jouer et jouèrent un rôle essentiel dans la première phase du service du travail obligatoire, celle de la prétendue « relève » à laquelle Laval ne fit pas mine de croire avant son retour aux affaires d'avril 1942 : c'est précisément, admit-il en privé, pour réaliser ce transfert de main-d'œuvre que Berlin avait besoin de ses services <sup>80</sup>. La chimie, privilégiée des relations avec le Reich, vu le rôle vital des buts de guerre l'IG Farben en France, et la métallurgie prirent la tête du mouvement en faveur de la « relève » : à Nancy, Bichelonne célébra à la réunion du 13 septembre 1942, à Nancy, de la « Région économique de l'Est » dirigée par le président de Pont-à-Mousson Paul-Cavallier, les « équipes [qui] se sont formées dans la chimie et dans la métallurgie (société Francolor, Rhône-Poulenc à Lyon, et d'Ugine en Haute-Savoie) ». <sup>81</sup> Deux des plus grands patrons concernés, poids lourds de leur CO, Joseph Frossard et Georges Painvin, allèrent à l'été 1942 jusqu'à y prêter leur plume personnelle. Les rapports de forces intérieurs et extérieurs portèrent ensuite un coup sévère à cet emballement initial <sup>82</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup>. Note BRE/15 bis 25800 sur les « changements survenus depuis l'armistice à certaines entreprises françaises », rédigée sous le contrôle de (ou par) Couve de Murville, 17 décembre 1943, AN, F1 a 3769.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup>. Lettre en français d'Olivier, 18 novembre 1942, AJ 40 816, AN.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup>. Fiche standard sur la « société pour la fabrication, la vente et la réparation de machines agricoles Krupp » de « Friedrich Krupp AG, Essen », AJ 40 814, AN; voir VERHEYDE, *L'aryanisation..., op. cit.*, p. 329-331, et LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 384-386.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup>. Circulaire Bichelonne du 6 juillet 1942 « à MM. les présidents ou directeurs responsables de comités d'organisation » se référant à sa circulaire du 4 reproduisant celle Laval du 2 sur « le départ pour l'Allemagne de travailleurs volontaires », AN, F1a 3958.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup>. « Lundi 30 mars-jeudi 2 avril 1942 », sur l'entretien à Paris du 30, où Laval dit à Nicolle « qu'il lui était difficile d'apporter, s'il revenait au pouvoir, des satisfactions concrètes contre (sic) (au lieu de comme) le retour des prisonniers, une modification de la ligne de démarcation et un allègement des charges économiques et financières. Les Allemands lancés à fond dans la guerre avec les Soviets sont obligés de rappeler tous les hommes valides susceptibles de porter les armes et ceux-là sont remplacés à l'usine et aux champs par nos prisonniers qui ne suffisent plus à la besogne, puisque tous les efforts des Allemands portent actuellement sur le recrutement massif de la main-d'œuvre française au bénéfice des entreprises allemandes. » Journal, PJ 39.

<sup>81.</sup> Compte rendu imprimé de la réunion du 13 septembre 1942, F 37 27.

<sup>82.</sup> LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, chapitre 10, notamment sur Frossard et Painvin, p. 522-525.

## ÉPILOGUE

Les comités d'organisation furent créés le 16 août 1940 assurément non pas « malgré » mais « grâce à la puissance de l'occupant. » <sup>83</sup>. C'est derrière un impératif allemand indiscutable que se retrancha le groupe étroit de leurs « directeurs responsables » parfois ministres de Vichy, lorsqu'il se heurta au tollé des petites et moyennes entreprises contre les effets de la concentration économique que stipulait le texte fondateur. Quand, en avril 1941, le droit souverain de fermer les entreprises jugées superfétatoires rendit perçants les cris lancés contre cette « émanation des trusts » par les provinciaux concernés des deux zones, le ministre de la PI Pierre Pucheu et le Délégué général aux relations économiques franco-allemandes Jacques Barnaud montèrent au créneau, en arguant du veto allemand contre toute modification de l'institution : après un « long entretien [...] avec Pucheu et Barnaud », au matin du 26 avril 1941, le Colonel Cèbe, du cabinet de Pétain, confia l'après-midi à Pierre Nicolle que les intéressés s'étaient « montrés très inquiets de toutes les attaques livrées aux Comités d'organisation. Ils prétendent que les Comités ne peuvent être dissous, les Allemands désirant avoir devant eux des interlocuteurs responsables à qui parler. » <sup>84</sup> À l'été 1943, confronté aux aléas des tuteurs étrangers - « l'effondrement du fascisme » en Italie et la contre-offensive ininterrompue de l'armée rouge contre le Reich - et à une colère populaire intérieure animée par le Parti communiste français, Pierre Nicolle jugea urgent le rejet d'un modèle compromettant : « Les échecs de la politique des comités d'organisation sont maintenant non seulement notoires, mais [ils...] risquent de confirmer l'erreur commise par ceux qui ont voulu s'inspirer de la structure des organisations fascistes. » 85

Si les frayeurs de 1943 pouvaient inspiraient au « conférencier » de la CGPF quelque spontanéité, celle de 1941 de Pucheu et Barnaud est plus douteuse : le « projet Belin sur les Comités professionnels, préparé par le juif (mention prudemment rayée de l'imprimé d'aprèsguerre) Pierre Laroque, M. Coutrot et Davezac » <sup>86</sup>, incarnait le triomphe des « trusts » : le vocable, appliqué aux hommes de la banque Worms avant que n'éclatât le « scandale de la synarchie », désignait, sous la plume de l'émissaire de Petiet, les groupes rivaux d'une organisation dominée par le Comité des Forges : on ne saurait en effet voir dans le baron, pilier dudit Comité <sup>87</sup>, un défenseur de la boutique et de l'échoppe; la prose de son salarié suggère surtout l'aigreur d'un champion précoce de l'Europe allemande contre le groupe Worms, encore considéré (avec Lazard) à l'été 1940 comme le symbole des « anglophiles » et de « la banque juive alliée aux gros intérêts bancaires [...] qui depuis des mois [...]entret[enait] » son homme à tout faire Belin <sup>88</sup>. Les rivalités se maintinrent, mais l'anglophilie de la Banque Worms connut une éclipse radicale.

Sans traiter ici une question qui mériterait une communication entière – contredisant la thèse hégémonique du « mythe » de la synarchie -, on observera que : 1° l'équipe des dépendants de plus ou moins haut rang de l'ensemble Worms-Lehideux domina Vichy de sa naissance à sa mort, et pas seulement sur le strict plan de la décision économique : au sommet, chapeautés par Gabriel Le Roy Ladurie, les dirigeants de la banque ou des groupes contrôlés par elle, Assurances et établissements Japy en tête, Barnaud, Pucheu, Lehideux, Guérard, puis les précieux hauts fonctionnaires, de Du Moulin de Labarthète à Bouthillier, de Breart de Boisanger à Bichelonne; dans l'entre-deux, les polytechniciens chargés de propagande, de

.

<sup>83.</sup> ROUSSO, « Les paradoxes... », op. cit., p. 70-71.

<sup>84. 26</sup> avril 1941, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>85. 31</sup> juillet 1943, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> 16 août 1940, Journal, PJ 39; « préparé par Pierre Laroque, Davezac et Coutrot », *Cinquante...*, op. cit., p. 64.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup>. 20<sup>ème</sup> nom sur une liste de 25, à la date de 1939, note des RG XP 2, Paris, 4 avril 1946 sur le financement du PRL par le Comité des Forges, AN, F7 15284.

<sup>88 10</sup> août1940, Journal Nicolle, PJ 39.

Jean Coutrot, idéologue en chef des années trente, à Gérard Bardet; tout en bas, les stipendiés « idéologiques », de Marion à Benoist-Méchin, de Belin à Arrighi; <sup>89</sup> 2° inclus ou non dans la « synarchie », les grands groupes rivaux tirèrent des pouvoirs donnés aux comités d'organisation que dirigeaient leurs chefs des droits et prérogatives que la république n'avait jamais été en mesure de leur conférer. Le décret du 16 août et celui qui suivit le 10 septembre sur la répartition leur avaient d'ailleurs aussitôt rendu les attributions que la dissolution de leurs organisations, comme celle des syndicats ouvriers, était supposée leur ôter. « CGPF, Comité des houillères, Comité des Forges, comité des Assurances, etc. » subirent une dissolution de pure façade, à la différence du cas ouvrier auquel elle ne servit que de prétexte : les milieux bien informés le disaient, de Nicolle (« mais rien ne pouvait être fait contre la CGT sans attaquer l'organisme le plus représentatif patronal la CGPF ») <sup>90</sup> aux observateurs étrangers, convaincus que le Comité des Forges, « remplacé par le Comité d'organisation de la sidérurgie et un Comité d'organisation du commerce des produits sidérurgiques », s'y retrouvait intact <sup>91</sup>.

Aux comités d'organisation renforçant la tête des anciens appareils patronaux la pénurie, fille du pillage allemand, offrit l'occasion de fermer les rivaux, pas seulement juifs, mais aussi, pour les petites et moyennes entreprises, « aryens ». À côté de la longue liste des protestataires et des « scandales » dressée par Pierre Nicolle depuis la fin de l'été 1940 (ce qui ne l'empêchait pas de participer à des réunions sur les plans de concentration économique de Pucheu et Bichelonne écartées de ses mémoires imprimés) <sup>92</sup>, un renseignement gaulliste du printemps 1943 illustre la colère du petit capital contre les maîtres des ressources vernaculaires: « les administrés des comités d'organisation de la métallurgie, de la mécanique, des textiles, du papier, du livre, de la boulangerie sont exaspérés contre ces comités, dont les services sont dirigés par des incapables, très collaborateurs du reste. Certains de ces usagers préconisent la privation d'emploi après-guerre de tous les individus ayant collaboré à ces comités et aux organismes du ravitaillement et préconisent des mesures de boycott par les syndicats si les pouvoirs publics ne prennent pas la responsabilité de ces décisions » <sup>93</sup>.

Les négociations directes tenues entre groupes français et allemands attestent, du textile au caoutchouc, une frénésie de concentration parfois directement sollicitée du protecteur : à l'occasion des pourparlers de Berlin des 6-8 août 1941 sur le Buna, Georges Perret, dirigeant de Dunlop, répartiteur du caoutchouc aux côtés de l'Allemand Jehle et directeur du comité général d'organisation du caoutchouc, pria instamment un de ses interlocuteurs allemands « de préciser que les contrats ser[aie]nt passés exclusivement entre les maisons importantes, les maisons secondaires intervenant à titre de sous-licenciées »; il en obtint satisfaction immédiate <sup>94</sup>.

Les avantages tirés de cette aubaine, ajoutés aux profits tirés des opérations diverses réalisées avec l'occupant, l'emportèrent sur les inconvénients, grandissants, de l'Occupation. Les Comités d'organisation, tant dans leur origine que dans leur fonctionnement, correspondaient à ce que le Reich pouvait attendre de cette création particulièrement précoce du régime français né de la défaite : « créés selon le modèle allemand des groupes

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup>. Aux sources présentées dans LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit.*, p. 18-26, s'ajoutent d'importants fonds, dont certains cités *supra*, à la PP (série GA des RG) et aux AN, surtout F7 15343; le Journal de Nicolle apporte une confirmation, *passim*, PJ 39.

<sup>90. 16</sup> août et 18 août 1940, Journal Nicolle, PJ 39.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup>. W. Mc C. Stewart, *Foreign Press and Research Bureau*, Balliol College, Oxford, 14 janvier 1941, « quelques notes sur l'action du Comité des Forges depuis la guerre » (traduit par moi), Archives du Quai d'Orsay, Londres 1939-1945 300.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup>. Journal Nicolle, 1941-1944, *passim*, PJ 39.

<sup>93.</sup> Information REX/25803, mai-juin 1943, F1 a 3769.

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup>. Perret, à « M. » (Mulert), 2<sup>e</sup> séance du 6 août 1941, AN, F 37 32; et LACROIX-RIZ, *Industriels..., op. cit., passim.* 

économiques et par branche » par la loi française du 16 août 1940, ils s'étaient pleinement engagés dans une politique visant à utiliser « l'économie française dans l'intérêt exclusif d'une augmentation du potentiel de guerre allemand », résuma avec simplicité, début 1942, une note des services économiques de l'Hôtel Majestic. <sup>95</sup> Cet instrument apparemment allemand de la concentration économique avait rendu un fier service à l'équipe économique de Vichy dans laquelle, de 1940 à 1944, la banque Worms – avec d'autres - avait veillé directement à la défense de ses intérêts, selon la formule d'octobre 1941 des Renseignements généraux de la Préfecture de police : « En résumé, une véritable maffia d'ancien polytechniciens et d'inspecteurs des Finances, groupés au sein d'une société secrète à ramifications internationales, a mis la main sur la quasi totalité des leviers de commande de l'État, à la faveur de la défaite militaire de mai-juin 40 (sic). Elle organise la mise en coupe réglée de l'économie de notre pays, au profit de puissants intérêts financiers et y associant habilement certains groupes allemands au moyen d'une armature législative et réglementaire nouvelle créée à cette seule fin et par laquelle les organismes administratifs du Nouvel État français ne sont plus que les services extérieurs de la banque Worms. » <sup>96</sup>.

Aussi compréhensive fût-elle, la Troisième République n'avait jamais à ce point levé les obstacles dressés contre les objectifs du capitalisme le plus concentré, entravés par les moyens de défense dont disposaient « ceux d'en bas ». Ces « modernistes » présumés devraient attendre l'entrée dans l'ère « atlantique » et « européenne », après la réserve contrainte mais brève de l'après-Libération (la phase du « piquet »), pour renouer, au moins partiellement, avec une liberté d'intervention comparable <sup>97</sup>.

<sup>95.</sup> Note Wi, sans date, classée entre 19 février et 20 avril 1942, AJ 40 779.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup>. Note sur la Société secrète polytechnicienne dite Mouvement synarchique d'empire, 4 octobre 1941, dossier MSE, PP, GA, M 3.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup>. KUISEL, *State and capitalism in 20th century France*, Cambridge, Harvard University Press, 1980, *passim*, surtout p. 187-271, JEANNENEY (Jean-Noël), « Hommes d'affaires au piquet. Le difficile intérim d'une représentation patronale (septembre 1944-janvier 1946) », *Revue historique*, CCLXIII/1, Paris 1980, p. 81-100, VINEN (Richard), *The politics of French business 1936-1945*, Cambridge 1991, p. 226-227; LACROIX-RIZ, « Frankreich und die europäische Integration [...] 1920-1955 », in *Beiträge zur Geschichte des Nationalsozialismus*, SANDKUEHLER (Thomas) (dir.), Göttingen, Wallstein-Verlagen 18, 2002, p. 161-194 (p. 145-194).